

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



23 MARS 1981

Séance ordinaire du Vingt Trois Mars Mil Neuf Cent Quatre Un,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Un le Vingt Trois Mars à Dix
Neuf Heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 Mars 1981
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE -
VIOLETTE - PERTIN - Mme BLIN Maires-Adjoints - MM. LACLAU -
LEBORGNE - GENNATAS - GILLES - DUMAS - BOURIOT - DENEUX -
BACA - Melle ARCHENault - Mme MINSSIEUX - MM. NICE -
GUILLAUMET - FRANCO.

POUVOIR : M. GARRO à M. LACLAU

ABSENTS EXCUSES : M. le Dr. LEON - M. le Dr. MONIER - CORAS
EXCOFFIER.

OBJET : EXTENSION DU C.E.S.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que
l'effectif du C.E.S. dépasse actuellement les normes correspondant
à sa capacité et que pour la rentrée de Septembre 81, cet
effectif sera encore augmenté, et il est impossible à l'Admi-
nistration de l'Etablissement, de scolariser décemment les élèves.

D'autre part, l'effectif de la demi-pension qui a
toujours été supérieur à la moyenne constatée normalement dans
les établissements de même importance, va se trouver elle aussi
augmentée et les locaux actuels sont totalement insuffisants
pour assurer ce service.

C'est pour ces différentes raisons que le 30 Janvier
1981, le Conseil Municipal de MENNECY décidait la création de
8 Classes et le doublement de la demi-pension.

Cette décision qui paraissait avoir fait l'unanimité
des usagers du C.E.S., de l'Administration, Parents d'Elèves
etc..., a pourtant fait l'objet de différentes interventions,
certains considérant que cet aménagement était insuffisant et
qu'il y avait lieu de construire un nouvel établissement.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MARS 1981

61



Il va donc maintenant, falloir traiter le plus rapidement possible avec les entreprises et assurer le financement indispensable de l'ensemble de cette opération dans l'attente de la programmation officielle et de l'attribution de subventions auxquelles nous pouvons prétendre. La solution consiste en un prêt-relai remboursable en deux ans à la charge de la Ville.

Monsieur CHAMPAGNE fait alors la synthèse des différentes consultations entreprises par le Conseil Municipal et regrette que les professeurs nombreux dans l'assistance n'aient pas cru bon d'assister à la réunion du 16 Mars à laquelle ils avaient été invités, dans le cadre du Personnel du C.E.S. Il fait remarquer que les coûts qui ont été avancés sont les montants des dépenses subventionnables qui sont inférieurs aux coûts réels, car il y a lieu d'ajouter à la dépense de Bâtiment, le terrain et son aménagement, les V.R.D. (Eau, Gaz, Electricité).

Monsieur ROBERT, après avoir lu la lettre de l'Intersyndicale des Professeurs du C.E.S., demande au Conseil s'il désire prendre son avis, et sur sa réponse favorable, offre au représentant de ce groupe de prendre la parole.

Monsieur HOURAA, au nom de l'Intersyndicale, déclare qu'il n'y a pas de rempart, une opposition systématique au projet de la Municipalité, mais qu'ils estiment que la seule solution convenable réside dans la création immédiate d'un C.E.S. 400, qui pourrait très bien ouvrir pour la rentrée 1981-1982.

Monsieur MIOCHE, de l'Intersyndicale également fait remarquer que les travaux de construction de la Faculté de VINCENNES avait été lancée par le Ministère au mois de Mai et qu'en Septembre celle-ci, livrée, avait pu recevoir normalement les étudiants.

Monsieur ROBERT fait remarquer à ces interlocuteurs que les possibilités du Ministère ne sont pas à comparer avec celles de la Ville de MENNECY, que pour construire un C.E.S, il faut d'abord être propriétaire d'un terrain, il faut ensuite que cet établissement soit programmé sur le plan régional, retenu, subventionné par l'Etat ce qui entraîne les subventions départementales et autorise alors, et seulement après la délivrance des arrêtés attributifs de subvention, la possibilité d'obtenir les prêts des organismes agréés pour financer la construction.

.../...

23 MARS 1981

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

62



Une délégation de Parents d'Elèves et de Professeurs était reçue à l'Inspection Académique et une promesse en ce sens était faite d'où la remise en question de notre décision.

Une étude était demandée à l'Architecte et celle-ci aboutissait à trois possibilités :

- 1°) Aménagement de l'Etablissement pour transformer en C.E.S. 1 200.

- 2°) Construction d'un C.E.S. 400 sans préciser son emplacement.

- 3°) Construction de 8 Classes en dur et doublement de la demi-pension tel qu'il en avait été décidé le 30 Janvier 1981, ce qui a pour effet de donner au C.E.S. actuel les normes 1980 d'un C.E.S. 900.

Cependant une nouvelle possibilité était avancée par l'Education Nationale : installation de 6 pré-fabriqués fournis par cette Administration, rien n'est prévu pour la demi-pension.

Simultanément, une délégation du Conseil Municipal, émanation de la Commission des Affaires Scolaires, lançait trois réunions afin de s'entretenir avec les Directeurs des établissements scolaires primaires de MENNECEY, d'ORMOY, du COUDRAY-MONTCEAUX, d'ECHARCON, les Parents d'Elèves d'une part, l'Administration et une représentation des Agents du C.E.S. d'autre part, enfin avec les Maires et une délégation du Conseil Municipal des Communes de MENNECEY, d'ORMOY, du COUDRAY-MONTCEAUX et d'ECHARCON.

Au cours de ces réunions, le problème des effectifs était abordé et l'on constatait une augmentation de ceux-ci, entre 1 030 et 1 130, avec stabilité pendant 4 ans soit une surcharge d'environ 200 élèves.

Si la construction d'un C.E.S. 400 était considérée comme nécessaire, il n'en reste pas moins que la priorité était accordée à un aménagement permettant la rentrée scolaire de Septembre 81 dans des conditions décentes.

Enfin et pour clore la recherche d'informations, une délégation du Conseil Municipal était reçue Mardi 17 Mars, par Monsieur le Préfet, assisté de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, afin de dégager, sur le plan pratique d'une part, sur le plan financier d'autre part, les solutions à adopter en la circonstance.

Il est, bien entendu, ressorti de ces diverses discussions que la position du Conseil Municipal du 30 Janvier 1981, était seule susceptible de donner satisfaction par son réalisme, et qu'il faut regretter que toutes les interventions qui se sont fait jour, ont eu pour effet primordial de retarder d'au moins deux mois la mise en chantier de notre programme de construction.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MARS 1981



Monsieur ROBERT fait également remarquer que la construction d'un C.E.S. 400 supplémentaire avait, lors de l'étude du S.D.A.V. de la Vallée de l'ESSONNE en 1972, été inscrite à la suite de la demande des élus concernés, et ceci à l'horizon 81-82, et qu'il est regrettable que l'Administration de l'Education Nationale n'ait pas cru bon tenir compte de ce document pour établir ces prévisions.

Il remercie Messieurs les Responsables de l'Inter-syndicale de leur avis.

Monsieur LEBORGNE déclare qu'il constate que l'on se retrouve au même point qu'il y a 8 ans et que si l'Administration a laissé "pourrir" ce dossier, il lui appartient de mettre tout en oeuvre pour rattraper cette erreur et que le Conseil doit l'y obliger.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Regrette les contretemps qui ont retardé les travaux de construction de l'agrandissement du C.E.S.,

Décide la construction de 8 Classes en dur, le doublement de la demi-pension, la création de Salles de Technologie, d'un Centre de Documentation et d'Information, afin de normaliser l'établissement actuel en C.E.S. 900 aux normes 1980,

Autorise le Maire à signer la Convention d'Architecte avec Monsieur Jorge PAZ, 10 Rue Récamier - EVRY,

Demande l'inscription de ce dossier au programme départemental de construction du second degré, en vue de l'actualisation régionale,

Sollicite l'obtention de subventions au taux le plus élevé possible tant de l'Etat que du Département,

Autorise le Maire à rechercher les fonds d'emprunt nécessaires à la réalisation de cet équipement,

Vu l'urgence, sollicite de Monsieur le Sous-Préfet, l'autorisation de traiter de gré à gré avec les entreprises concernées par cette construction;

Demande que soit étudiée la programmation d'un C.E.S. 400 dans le périmètre du secteur scolaire du C.E.S. "Le Parc de Villeroy",

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

23 MARS 1981



Déplore que les études faites pour la construction d'un C.E.S. 400 dans le cadre du S.D.A.V. de la Vallée de l'ESSONNE n'aient pas été reprises par l'Administration supérieure mettant ainsi la Commission devant une situation d'urgence et l'obligeant à assurer la charge d'un préfinancement,

Dit que les crédits nécessaires à cette réalisation seront inscrits au Chapitre 903 du Budget Primitif 1981.

0 0
0

ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

En vue des Elections Présidentielles des 26 Avril et 10 Mai 1981, le Conseil Municipal décide de répartir ses membres dans les différents bureaux de vote suivant liste ci-dessous :

- MAIRIE : 1er Bureau

MM. CHAMPAGNE - LEON - PERTIN - NICE - FRANCO -

- VERVILLE : 2ème Bureau

MM. J.P. BOURIOT - GILLES - MONIER - LACLAU - Mme MINSSIEUX -

- JEANNOTTE : 3ème Bureau

MM. VIOLETTE - LEBORGNE - DENEUX - BACA - Melle ARCHENAUT -

- MYRTILLES : 4ème Bureau

Mme BLIN - MM. GENNATAS - GARRO - DUMAS - GUILLAUMET -

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H. 15.

Handwritten signatures in blue ink, including names like "Guillaumet", "Garro", "Dumas", "Blin", "Archenaute", "Pertin", "Nice", "Franco", "Champagne", "Leon", "Monier", "Lacrau", "Violet", "Leborgne", "Deneux", "Baca", "Mlle Archenaute", "Mme Minssieux", "Gilles", "Bouriot", "Jeannotte", "Verville", "Mairie".